









Certificat de traduction 2

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-185-5-1
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Certificat de traduction 2
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs
-  Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du programme sont surtout offerts le soir.
-  Des cours du programme peuvent être offerts le samedi et le dimanche.

Vous pourriez obtenir la reconnaissance officielle des apprentissages réalisés lors de vos formations et de vos expériences professionnelles passées.

Pour plus d'informations, consultez la page *Reconnaissance des acquis expérimentiels* du Bureau du registraire.

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE FEP Traduction 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
tra-tgde@fep.umontreal.ca

Geneviève Langlois
tra-responsable@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Présentation

Ce certificat, complémentaire au certificat de traduction 1, permet à l'étudiant d'acquérir une plus grande autonomie en traduction, d'être initié à la traduction spécialisée et d'exercer un meilleur contrôle de la qualité des textes.

Il assure aussi une familiarisation avec les réalités de la profession et il permet une transition concrète vers la pratique professionnelle.

Ce programme permet également la réalisation d'un stage en entreprise et constitue une initiation à la gestion de projets et au rôle-conseil en traduction. Il propose une formation avancée aux outils informatiques d'aide à la traduction, dans des laboratoires à la fine pointe de la technologie.

Les deux programmes combinés (1 et 2) permettent de poser sa candidature au titre de traducteur agréé (trad. a.) de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ). Les deux programmes doivent faire partie d'un baccalauréat par cumul ou s'ajouter à un baccalauréat déjà complété, quelle que soit la discipline.

Objectifs

Le certificat de traduction 2 offre une formation axée sur la spécialisation du langagier traducteur de l'anglais vers le français. Il permet d'approfondir les compétences en terminologie, en transfert linguistique, en adaptation, en révision linguistique et en informatique.

Le programme prépare les étudiants à l'exercice de la profession en accord avec les normes et pratiques reconnues dans l'industrie. Il permet d'acquérir les compétences exigées par le marché du travail en traduction spécialisée dans plusieurs disciplines.

Au terme de son cheminement, l'étudiant (e) sera apte à :

- Appliquer un transfert linguistique correspondant à des indicateurs de qualité
- Rédiger efficacement dans une langue de qualité; Utiliser adéquatement les techniques de recherche documentaire et terminologique
- Pratiquer une gestion rigoureuse des projets et exercer un rôle-conseil
- Organiser efficacement la logistique pour l'exercice de sa profession
- Respecter les lois, les normes et les obligations relatives à la profession
- Utiliser adéquatement les outils informatiques des langagiers

Forces

- Horaire des cours adaptés à la réalité professionnelle des étudiants par une programmation de soir et de week-ends
- Transfert linguistique dans des domaines spécialisés
- Outils technologiques de pointe en transfert linguistique et en terminologie
- Enseignants hautement qualifiés et langagiers professionnels pour la plupart
- Possibilité de parfaire sa formation pratique par un stage
- Programme reconnu par le marché du travail
- Cours crédité s'intégrant au programme de mentorat de l'OTTIAQ

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

Base DEC:

- Être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

et

- posséder 3 ans d'expérience en traduction de l'anglais vers le français (attestations requises).

Base universitaire:

- Être titulaire du certificat de traduction 1 ou posséder une formation jugée équivalente ou avoir complété 21 crédits du certificat de traduction 1 et l'avoir complété au terme du 1^{er} trimestre d'admission au certificat de traduction 2.

ou

- Avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et posséder 2 ans d'expérience en traduction de l'anglais vers le français (attestations requises).

Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- **Accès au baccalauréat spécialisé en traduction**
 - L'étudiant ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peut avoir accès au baccalauréat spécialisé en traduction (B.A. spécialisé) offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences.
 - Même si le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité, les étudiants qui ont obtenu les deux certificats de traduction (60 crédits) à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être admis pour en faire les 30 derniers crédits et obtenir ainsi le baccalauréat spécialisé en traduction.
- **Conditions et procédure de transfert**
 - Avoir terminé les deux certificats de traduction et remplir une demande d'admission.

■ Informations sur le baccalauréat en traduction

- Pour renseignements supplémentaires, consulter le Secrétariat, Département de linguistique et de traduction au 514-343-6220.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} juin 2023

Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 18 novembre 2022

Été

- **Été 2023:** Du 1^{er} novembre 2022 au 1^{er} avril 2023

Structure du programme (1-185-5-1)

Version 06 (A23)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Outils méthodologiques, technologiques et transfert linguistique

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
TRA 2450G	Terminologie et terminographie	3.0S	TRA 2650G	Révision	3.0S
TRA 2505G	Traduction et adaptation	3.0S	TRA 3555G	Traduction prof. assistée par ordinateur	3.0S
TRA 2600G	Outils informatiques avancés	3.0S			

Bloc 70B Transfert linguistique spécialisé

Option - Minimum 9 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
TRA 2063G	Traduction en sciences de la santé	3.0	TRA 3355G	Traduction en environnement	3.0
TRA 2570G	Localisation, multimédia et jeux vidéo	3.0	TRA 3360G	Traduction financière et des valeurs mobilières	3.0S
TRA 3025G	Traduction et adaptation audiovisuelles	3.0S	TRA 3580G	Traduction littéraire	3.0S
TRA 3250G	Traduction en technologie de l'information	3.0S			

Bloc 70C Intégration professionnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
TRA 2911G	Mentorat professionnel en traduction	3.0
TRA 3210G	Stage en traduction	3.0

Bloc 70D Exercice de la profession

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
TRA 3200G	Réalité professionnelle et travail autonome	3.0
TRA 3915G	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction	3.0S

Bloc 70E Compétences complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANS 1615	English for Management and Administration	3.0	TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0J
LNG 3510G	Grammaire supérieure normative	3.0S	TRA 2750	Advanced Translation	3.0S
RED 2040	Édition et publication de contenus numériques	3.0S			

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Psychologie - option Psychologie clinique	Doctorat	123 crédits	3-220-1-3	Jour
Rédaction professionnelle	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-186-5-2	Soir
Traduction	Majeure	60 crédits	1-185-2-0	Jour
Traduction 1	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-185-5-0	Soir
Traduction	Baccalauréat	90 crédits	1-185-1-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de traduction 2. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.